



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 octobre 2008

### **Produits issus d'animaux clonés : le CNA demande l'interdiction de mise sur le marché à des fins alimentaires**

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) recommande aux pouvoirs publics, sur la base notamment de considérations d'ordre éthique, d'interdire la mise sur le marché de produits issus d'animaux clones, ou de leur progéniture.

Les raisons qui ont conduit les membres du CNA à demander cette interdiction sont nombreuses : évaluation des risques sanitaires insuffisamment robuste ; faible pourcentage de gestations menées à terme ; fréquence élevée des anomalies morphologiques et métaboliques dont souffrent les veaux nés avec cette technique ; intérêt économique pour les producteurs et les consommateurs non démontré ; risque de détérioration majeure de l'image des produits animaux ; nouvelles interrogations des consommateurs sur le mode de production de leur alimentation ; ...

En l'attente des décisions réglementaires que pourrait prendre la Commission européenne, le Conseil National de l'Alimentation recommande que soit également interdite l'importation d'animaux clonés, de leur progéniture, et de tout produit (viande, lait, embryon, semence, ...) issu de ces animaux. Cette recommandation s'appuie sur des considérations déjà développées en février dernier dans un avis du CNA relatif aux « Nouveaux facteurs légitimes de régulation du commerce international des denrées alimentaires », et donne une dimension supplémentaire, notamment sur le plan de l'éthique, à certaines de celles figurant dans l'avis sur la « Place de la science et des autres considérations dans les décisions nationales et internationales en matière de politique de l'alimentation » d'avril 1999.

Pour autant, l'état des connaissances à ce jour ne mettant en évidence aucune différence significative quant à la composition du lait et de la viande, leur digestibilité, ou leur toxicité, le CNA préconise que les recherches se poursuivent de manière approfondie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la dignité humaine, et qu'un débat public de qualité soit organisé.

Après les parlementaires européens, les scientifiques de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments, et bien d'autres voix (INRA, AFSSA, Comité européen d'éthique, ...), c'est donc aujourd'hui l'instance consultative indépendante dont la vocation est d'aider les décideurs publics et privés à « gouverner » le secteur de l'alimentation, qui se prononce contre la présence de produits alimentaires issus d'animaux clonés, ou de leur progéniture, dans nos assiettes à l'heure où le Wall Street Journal révélait le 3 septembre dernier que de la viande issue d'animaux clonés serait déjà présente sur le marché américain, comme cela est le cas depuis plusieurs années au Japon, et ce sans étiquetage spécifique.

Conseil National de l'Alimentation  
251, rue de Vaugirard - 75732 Paris cedex 15  
[cna.dgal@agriculture.gouv.fr](mailto:cna.dgal@agriculture.gouv.fr)

Contact : Alain BLOGOWSKI - 01 49 55 80 78 ou 06 08 96 70 52.